

Informations de base

2005/2041(REG)

REG - Règlement du Parlement

Règlement PE, art. 204 bis: l'insertion d'un nouvel article 204 bis concernant les rectificatifs

Subject

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement

Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE384.619	13/03/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0229/2007	12/06/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0310/2007	10/07/2007	Résumé